

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ACCUEIL DE LOISIRS ESPAC'YON



Introduction

Le présent document définit le fonctionnement et le règlement intérieur de l'accueil de loisirs géré par l'association Centre Socioculturel Espac'Yon à Dompierre-sur-Yon.

Un exemplaire du présent règlement est disponible :

- à l'accueil d'Espac'Yon
- sur notre site internet
- sur votre espace famille

Vous devez conserver ce document. Sur la fiche sanitaire - renseignements de votre enfant, un paragraphe « règlement intérieur » vous rappelle qu'inscrire votre enfant à l'ALSH implique l'acceptation entière et sans réserve de ce règlement intérieur.

Le fonctionnement général

L'accueil de loisirs « **Les Dompierrots** » est géré par l'association Centre Socioculturel ESPAC'YON.

Pour évaluer et améliorer le service de l'accueil de loisirs, une commission Enfance composée de parents bénévoles utilisateurs, d'un représentant du Conseil d'Administration d'Espac'Yon et du salarié référent se réunit une fois par trimestre.

L'accueil de loisirs se situe dans les locaux du **CLAP** (Centre de Loisirs et Accueil Périscolaire), rue de la Margerie, 85170 Dompierre-sur-Yon. Nous pouvons refuser des inscriptions si notre capacité est atteinte (locaux - nombre d'animateur.rice.s).

Taux d'encadrement en annexe.

Nous accueillons les enfants dans l'ordre de priorité suivant :

- Tous les enfants des habitants de Dompierre-sur-Yon à jour dans leur règlement de facture ;
- Les enfants scolarisés à Dompierre-sur-Yon vivant dans d'autres communes à jour dans leur règlement de facture.

Ouvertures et horaires

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h15 à 18h45 toute l'année les mercredis et vacances scolaires (**fermeture exceptionnelle précisée en annexe**).

- Accueil matin de 7h15 à 9h00 est payant au quart d'heure
- Accueil soir de 17h00 à 18h45 est payant au quart d'heure
- Journée de 9h00 à 17h00 est payant en fonction de la réservation :
 - 3h ou 5H ou 8H

Détails en annexe 6 sur les horaires d'arrivée et départ

Le vivre ensemble

Les enfants comme les adultes, sont tenus de respecter les lieux, les horaires, le matériel, les locaux, le personnel encadrant et les camarades. De plus, les familles s'engagent à communiquer de manière courtoise avec les membres de l'équipe, à ne pas intervenir directement sur un enfant qui n'est pas le leur, et à respecter la quiétude des enfants en excluant toute invective entre eux dans l'enceinte ou aux abords des structures.

Dossier d'inscription

Pour toute nouvelle inscription, il faut créer votre espace famille dont le lien est à retrouver sur notre site internet.

ESPAC'YON vous accompagnera dans la création d'un compte sur un Espace Famille en ligne.

Sur cet espace, il est obligatoire de compléter **une fiche sanitaire et de renseignement** pour votre enfant et de joindre :

- une copie des vaccins du carnet de santé ;
- une attestation de quotient familial CAF ou votre dernier avis d'imposition pour calculer votre tarif.

Aucun enfant ne sera accueilli sans ces démarches effectuées et l'acceptation du présent règlement intérieur.

En cas de changement de situation familiale ou professionnelle merci de nous avertir afin de mettre à jour votre dossier.

La facturation et le paiement

Une facture est établie mensuellement en fonction des présences de votre enfant à l'accueil de loisirs et à partir du tarif indiqué en annexe. Elle sera sur votre **Espace Famille** et transmise par voie postale seulement à votre demande.

La facture tiendra compte des modifications de réservation et des annulations intervenues dans le respect des conditions d'annulation / modification.

ATTENTION : Vous avez 30 jours pour régler votre facture. Passé ce délai vous ne pourrez plus faire de réservation ou d'annulation. En cas de difficulté de paiement, contactez nous pour trouver une solution.

ESPAC'YON ne pratique **pas le prélèvement automatique** mais il vous est possible de régler par :

- virement (RIB noté sur la facture),
- chèque bancaire,
- espèces,
- chèque vacances.

Pénalités

Pour les retards après 18h45, les familles paieront le/les quarts d'heures entamés. La direction de l'ALSH appellera les familles concernées pour signaler le retard et rappeler les horaires. Si les familles continuent de dépasser les horaires, la direction d'ESPAC'YON vous appellera puis enverra un courrier pour vous rappeler le règlement. **Au bout du 3ème retard** une pénalité de 5€ sera imputée sur la prochaine facture.

Les temps de repas et de goûter

- Le repas est servi au **restaurant scolaire**, son coût est compris dans le prix de la 1/2 journée ou de la journée.
- Les repas sont établis et cuisinés par le **cuisinier** de la municipalité.
- Un repas de substitution est servi pour les régimes alimentaires sans PAI. De plus, nous vous invitons à **consulter les menus** sur le site internet de la mairie de Dompierre-sur-Yon.
- **Lors des sorties organisées**, nous gérons le pique-nique sous les mêmes conditions (pique-nique préparé par le cuisinier de la restauration scolaire).
- Le **goûter** a lieu après les activités de l'après-midi (16h30). Le coût est inclus dans le tarif de la 1/2 journée ou de la journée.
- Nous ne fournissons **pas le petit déjeuner**. Vous pouvez l'apporter pour votre enfant.

Les activités en dehors du cadre de l'accueil de loisirs

Les animateur.rice.s **ne peuvent pas** accompagner votre enfant sur les activités personnelles extérieures à l'accueil de loisirs (activités culturelles ou sportives avec les associations dompierroises par exemple).

Les enfants devront partir accompagnés d'un adulte que vous aurez nommé responsable, une attestation signée par les parents sera à remettre à la direction de l'Accueil de Loisirs.

Document en annexe 4

Partir seul.e

Les enfants peuvent partir seuls seulement si vous avez signé l'autorisation.

Document en annexe 5

Les modalités de réservations

Vous retrouvez le rétroplanning du calendrier de réservation sur notre site internet et en annexe de ce document. La réservation s'effectue sur votre Espace Famille en ligne. Il n'est pas nécessaire de faire des réservations pour l'accueil du matin et du soir. **En cas de difficulté**, contactez nous.

ESPAC'YON peut **refuser la réservation** et la prise en charge de votre enfant si le délai de réservation n'est pas **respecté** ou si la capacité d'accueil est atteinte.

Accueil d'enfant en situation de handicap

Si vous êtes bénéficiaires de l'AEEH (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé) pour un enfant accueilli à l'accueil de loisirs lors des mercredis et/ou des vacances scolaires nous vous demandons de cocher la case sur fiche sanitaire et de renseignement. Cette information nous permettra de bénéficier d'un financement complémentaire de la Caf afin de faciliter et améliorer l'accueil des enfants concernés (achats de matériels adaptés, intervenant avec prise en charge individuel de l'enfant etc).

Annulation

Toutes les annulations doivent être faites **sur l'Espace Famille en ligne** en amont du jour réservé. Le jour J merci de contacter directement la direction de l'ALSH d'ESPAC'YON au 02.51.07.48.80 (CLAP) ou d'envoyer un mail à contact@espaceyon.fr.

Concernant les délais, il convient de se référer au rétroplanning annuel. Passé le délai indiqué sur le retroplanning, vous **serez facturés** au tarif de votre réservation en **cas d'annulation ou d'absence non justifiée** (sans certificat médical).

annexe 1 et 2

Maladie

En cas de maladie de votre enfant, **contactez l'accueil de loisirs** le plus tôt possible. Un certificat médical sera à nous remettre au plus tard une semaine après l'absence. Sans certificat médical l'absence sera facturée au tarif de l'inscription.

ANNEXE 1 : RETROPLANNING RÉSERVATIONS 2024/2025

VACANCES

FERMETURES 2025 en plus des jours fériés :

du 26 décembre au 28 décembre 2025

le 31 décembre

le 2 et 3 janvier 2026.

VACANCES 2024/2025	OUVERTURE DES RESERVATIONS 18H00	CLÔTURES DES RESERVATIONS 18H00	ANNULATION PAR MAIL 9h00 sans frais
 VACANCES D'HIVER lundi 10 février 2025 au vendredi 21 février 2025	lundi 13 janvier 2025	jeudi 23 janvier 2025	jusqu'au jeudi 6 février 2025 passé cette date toute annulation sera facturée (sauf justificatif médical)
 VACANCES DE PRINTEMPS lundi 7 avril 2025 au au mardi 22 avril 2025	Lundi 10 mars 2025	jeudi 20 mars 2025	jusqu'au jeudi 3 avril 2025 passé cette date toute annulation sera facturée (sauf justificatif médical)
 VACANCES ÉTÉ du lundi 7 juillet 2025 au vendredi 29 août 2025	Mardi 10 juin 2025	10 jours avant la date en fonction des places disponibles	10 jours avant la date d'annulation ex je souhaite annuler pour le 20 aout je peux le faire jusqu'au dimanche 10 aout.
 VACANCES D'AUTOMNE lundi 20 octobre 2025 au vendredi 31 octobre 2025	Lundi 22 septembre 2025	Jeudi 2 octobre 2025	jusqu'au jeudi 16 octobre 2025 passé cette date toute annulation sera facturée (sauf justificatif médical)
 VACANCES DE FIN D'ANNÉE lundi 22 au mercredi 24 décembre 2025 et lundi 29 au mardi 30 décembre 2025	Lundi 24 novembre 2025	Jeudi 4 décembre 2025	jusqu'au jeudi 18 décembre 2025 passé cette date toute annulation sera facturée (sauf justificatif médical)

VACANCES D'ÉTÉ

réservations à la journée uniquement

PETITES VACANCES

réservations à la journée ou en demi-journée avec repas



ANNEXE 2 : RETROPLANNING RÉSERVATIONS 24/25

MERCREDIS

PÉRIODE DES MERCREDIS 23/24 MERCREDI 24/25	OUVERTURE DES RESERVATIONS 18H00	CLÔTURES DES RESERVATIONS	ANNULATION sur l'espace famille
PÉRIODE 1 mercredi 4 septembre 2024 au mercredi 16 octobre 2024	lundi 19 août 2024	EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES	SANS FRAIS : jusqu'au vendredi précédent avant 9h ou sur présentation d'un justificatif médical (1 semaine de délai pour nous le présenter) Toute autre absence sera facturée
PÉRIODE 2 mercredi 6 novembre 2024 au mercredi 18 décembre 2024	lundi 30 septembre 2024		
PÉRIODE 3 mercredi 8 janvier 2025 au mercredi 5 février 2025	lundi 2 décembre 2024		
PÉRIODE 4 mercredi 26 février 2025 au mercredi 2 avril 2025	lundi 20 janvier 2025		
PÉRIODE 5 mercredi 23 avril 2025 au mercredi 2 juillet 2025	lundi 17 mars 2025		
PÉRIODE 1 mercredi 3 septembre 2025 au mercredi 15 octobre 2025	18 août 2025		

5 possibilités de réservations des mercredis (détails horaires dans annexe 6)

- matin sans repas - 3h
- matin avec repas - 5h
- journée avec repas - 8h
- après-midi avec repas - 5h
- après-midi sans repas - 3h

ANNEXE 3 : TARIFS à partir du 01/09/2024

Espac'Yon pratique une politique d'accessibilité financière ajustée au quotient familial.

ANCIEN <i>Tarif horaire jusqu'au 31/08/24</i>	Tarif horaire à partir du 01/09/2024 Habitants commune Dompierre-Sur-Yon		Tarif horaire à partir du 01/09/2024 Hors-commune (hors Dompierre-sur-Yon)	
	matin - soir 7h15 à 9h 17h à 18h45 <i>(facturation au quart d'heure)</i>	journée 9h à 17h <i>(facturation 3h - 5h ou 8h en fonction de la réservation)</i>	matin - soir 7h15 à 9h 17h à 18h45 <i>(facturation au quart d'heure)</i>	journée 9h à 17h <i>(facturation 3h - 5h ou 8h en fonction de la réservation)</i>

TARIFS HORAIRES CI-DESSOUS - à l'heure

Quotient Familial	Tarif Ancien	Matin - Soir (Habitants Commune)	Journée (Habitants Commune)	Matin - Soir (Hors-Commune)	Journée (Hors-Commune)
QF 0 à 500	0,96€	0,52€	0,88€	1€	1€
QF 501 à 700	1,24€	0,52€ à 0,86€	0,88€ à 1,11€	1€ à 1,26€	1€ à 1,26€
QF 701 à 900	1,50€	0,86 à 1,21€	1,11€ à 1,33€	1,26€ à 1,52€	1,26€ à 1,52€
QF 901 à 1100	1,95€	1,21€ à 1,55€	1,33€ à 1,56€	1,52€ à 1,78€	1,52€ à 1,78€
QF 1101 à 1300	2,03€	1,21 à 1,89€	1,56€ à 1,88€	1,78€ à 2,04€	1,78€ à 2,04€
QF 1301 à 1500	2,11€	1,89€ à 2,23€	1,88€ à 2,01€	2,04€ à 2,29€	2,04€ à 2,29€
QF 1501 à 1700	2,18€	2,24€ à 2,58€	2,01€ à 2,24€	2,30€ à 2,55€	2,30€ à 2,55€
QF 1701 à 1830	2,18€	2,58€ à 2,80€	2,24€ à 2,38€	2,55€ à 2,70€	2,55€ à 2,70€
QF 1831 à 2000	2,18€	2,80€	2,38€ à 2,57€	2,70€ à 2,94€	2,70€ à 2,94€
QF 2001 à 2200	2,18€	2,80€	2,58€ à 2,80€	2,94€ à 3,20€	2,94€ à 3,20€
QF 2201 et +	2,18€	2,80€	2,80€	3,20€	3,20€

Année scolaire en cours

Attestation de prise en charge

Année scolaire : _____

Activité : _____

Horaire de départ : _____

Horaire de retour : _____

Je soussigné.e _____

responsable l'égal de l'enfant _____

autorise la liste de personnes ci-dessous, à récupérer et amener mon enfant les mercredis de l'année scolaire afin de participer à son activité extrascolaire.

Prénom Nom des personnes venant chercher votre enfant

Date et signature du responsable légal : _____

Année scolaire en cours

Attestation partir seul.e

Je soussigné.e _____
responsable l'égal de l'enfant _____
autorise mon enfant à partir seul.e les mercredis de l'année
scolaire _____

Date et signature du responsable légal : _____

ANNEXE 6 : DETAILS HORAIRES + TAUX D'ENCADREMENT

	Maternelle (ps à gs)	Primaire (cp à cm2)
Matin sans repas 3h	9h00 - 11h25 au CLAP ou 9h00 - 12h00 en cantine	9h00 - 11h50 au CLAP ou 9h00 - 12h00 en cantine
Matin avec repas 5h	9h00 - 13h45 à 14h00 au CLAP	9h00 - 13h45 à 14h00 au CLAP
Journée avec repas 8h	9h00 - 17h00 au au CLAP	9h00 - 17h00 au CLAP
Après midi avec repas 5h	11h20 au CLAP - 17h00 ou 11h30 en cantine -17h00	11h50 au CLAP - 17h00 ou 12h00 en cantine -17h00
Après midi sans repas 3h	13h45/14h00 - 17h00 au CLAP	13h45/14h00 - 17h00 au CLAP
Accueil paiement au 1/4 d'heure	matin : de 7h15 à 9h00 soir : de 17h00 à 18h45	



Pour les vacances :

- été : journée avec repas uniquement
- petites-vacances : demi-journée avec repas ou journée avec repas

LE TAUX D'ENCADREMENT A L'ACCUEIL DE LOISIRS SELON LA RÉGLEMENTATION SDJES

MERCREDIS	VACANCES
maternelle : 1 animateur pour 10 enfants primaire : 1 animateur pour 14 enfants	maternelle : 1 animateur pour 8 enfants primaire : 1 animateur pour 12 enfants



Dompierrois, ensemble animons vos projets

CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

Centre Socioculturel ESPAC'YON

20 rue du vieux bourg
85170 Dompierre-sur-Yon
www.espaceyon.centres-sociaux.fr
02.51.07.59.14 - contact@espaceyon.fr

CLAP

rue de la margerie
85170 Dompierre-sur-Yon
02.51.07.48.80

Danielle DERRIEN - accueil/comptabilité

02.51.07.59.14 – contact@espaceyon.fr

Julie GIRARDEAU - animatrice responsable ALSH

02.51.94.88.51 – enfance@espaceyon.fr - port 07.48.14.89.82
CLAP : 02.51.07.48.80 (joignable que les jours d'ouverture de l'accueil de loisirs)

Nos partenaires :

